

TERANA PUY DE DOME

Convention N° : T63-LEGECS-2025-163

Prélèvement et Analyses de Légionelles sur Eaux Chaudes Sanitaires (ECS)

Entre :

Nom : Mairie de CUZIEU
Adresse : 10 Rte de Veauche, 42330 Cuzieu
Nom Juridique : Mairie de CUZIEU
Adresse Juridique : 10 Rte de Veauche, 42330 Cuzieu
Raison sociale :
N° de SIRET : 21420081800018
Contact : Simon BLANCHARD
Mail : accueil@cuzieu.fr services.techniques@cuzieu.fr
Téléphone : 04 77 54 88 32 06 32 66 63 90

Ci-après désigné « l'établissement »

Et :

GIP TERANA

Contact local :

TERANA LOIRE

7 AVENUE Louis Lépine, ZI de Vaure, 42605 MONTBRISON CEDEX

Tél. 04.77.58.28.05

email : loire@labo-terana.fr

Site d'analyse :

TERANA PUY DE DOME

20, Rue Aimé Rudel, Site de Marmilhat, 63370 LEMPDES

Tél. 04.73.90.10.41 – Fax. 04.73.91.61.04

email : puydedome@labo-terana.fr

Représenté par Corinne COMBES, Directrice ou toute personne dûment habilitée par la délibération de l'Assemblée Générale du GIP TERANA portant délégation de signature en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Ci-après désigné « TERANA »

Il est convenu que :**Eaux Chaudes Sanitaires (Légionelles) :**

L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire fixe les règles de contrôle et les modalités d'application dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ainsi que dans les autres établissements recevant du public.

A ce titre, ces établissements doivent réaliser des analyses de légionelles une fois par an.

Article 1 : Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente des laboratoires TERANA sont disponibles sur le site internet www.labo-terana.fr.

Article 2 : Prélèvements

TERANA effectuera des prélèvements suivant le guide technique de prélèvement FD T 90-522 pour la recherche de légionelles dans les eaux, l'arrêté du 1er février 2010 et sa circulaire du 21 décembre 2010, dans les sites mentionnés dans le tableau ci-après ou en annexe (à la demande de l'établissement, des sites supplémentaires pourront être ajoutés) :

Sites à contrôler : Noms - Adresse	Personne à contacter Nom-téléphone-mail	Description et Nombre de points de prélèvement
Stade de foot	Simon BLANCHARD services.techniques@cuzieu.fr 04 77 54 88 32 / 06 32 66 63 90	4 (Vestiaire collectif et vestiaire arbitre, départ production et retour de boucle)
Ecole maternelle		1 (douche)
Cantine scolaire		1 (à définir)

En l'absence d'indication de l'établissement, TERANA choisira les points de prélèvements les plus à risque pour la recherche de légionelles en accord avec l'établissement.

Pour chaque production d'eau chaude sanitaire, TERANA effectuera les prélèvements suivants :

- Un ou plusieurs points techniques représentatifs de la production d'eau chaude se situant au niveau de celle-ci (fond de ballon, retour de boucle...) Par défaut, le prélèvement sera réalisé sur un robinet ou une douchette le plus proche de cette production d'eau chaude.
- Un ou plusieurs points d'usages (prioritairement les douches) selon l'étendue du réseau.

L'ensemble des prélèvements sera réalisé après un écoulement de l'eau durant 2 à 3 minutes.

Dans le cas d'un établissement réalisant plus de 10 prélèvements sur les points d'usage, des prélèvements « au premier jet » (sans purge ni désinfection) pourront être réalisés à la demande du client.

Article 3 : Flaconnage et conditions de transport

Le préleveur utilisera le flaconnage fourni par TERANA :

- Flacon de 500 mL ou 1000 mL stérile + Thiosulfate de sodium

L'échantillon sera transporté dans une enceinte à température ambiante et acheminé le plus rapidement possible à TERANA, pour respecter une prise en charge au plus tard le lendemain du prélèvement.

Article 4 : Analyses

Les analyses mises en œuvre seront celles recommandées par la réglementation en vigueur (TERANA assure quotidiennement une veille réglementaire et juridique et adaptera ses services à la contrainte législative pendant toute la durée de la présente convention) relative à la recherche et au dénombrement de *Legionella spp* et de *Legionella pneumophila* (voir liste des paramètres en annexe).

Article 5 : Résultats

Les résultats sont adressés à l'établissement dès la fin de la réalisation des analyses. En cas d'anomalie importante, la Direction de TERANA contacte l'établissement en urgence par téléphone.

En cas de résultat de *Legionella pneumophila* >1000 UFC/L, TERANA s'engage à conserver la souche pendant trois mois dans le cas d'investigations épidémiologiques.

Les résultats seront préférentiellement adressés à l'établissement via le site Extranet de TERANA. Le client pourra obtenir ses résultats par écrit dès la fin de la réalisation des analyses moyennant des frais de dossier supplémentaires

Toute réclamation sur un résultat devra être notifiée à TERANA sous un délai maximum de 15 jours. Hormis des conditions contractuelles spécifiques, les échantillons conservés entre 2 et 8°C sont détruits dans un délai de 2 jours après réception de l'échantillon.



Article 6 : Facturation

Les tarifs des prestations de TERANA sont présentés en annexe. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires. La TVA appliquée sur les tarifs HT est de 20%. Toute analyse envoyée en sous-traitance externe au GIP fera objet d'un envoi de colis et d'une facturation à la charge du client. Terana facturera l'ensemble des analyses du dossier.

Les tarifs fixés par la présente convention sont révisés au minimum une fois par an par l'Assemblée Générale du GIP TERANA et sont communiqués à l'établissement.


L'établissement reçoit dans un délai maximal de deux mois après l'émission du rapport d'essai un relevé de prestations et un avis de sommes à payer émanant de la Paierie Départementale du Puy-De-Dôme.

Article 7 : Durée du contrat

Cette revue de demande est conclue à partir du **01/01/2025** jusqu'au **31/12/2025**.

TERANA et le client auront la possibilité d'y mettre fin en notifiant leur décision à l'autre partie.

En fonction de l'évolution des besoins du client ou des textes réglementaires, les prestations de cette revue de demande seront mises à jour après concertation entre les parties.

Le client	TERANA
<p>Nom, prénom et qualité du signataire :</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Jean-François RASCLE</p> <p>Signature* précédée de la mention « Lu et approuvé »</p> <p style="text-align: center;"><i>Lu et approuvé</i></p> 	<p style="text-align: center;">La Direction de TERANA PUY-DE-DOME</p>

* La signature vaut acceptation :

- des conditions générales de ventes
- des conditions décrites dans la présente convention
- des conditions de l'utilisation des services en ligne de Terana.


ANNEXE 1 : Coût total Prestation TERANA 2025

Prestations eaux chaudes sanitaires (Légionelles) :

Paramètres	Prix catalogue unitaire € HT	Nombre prévisionnel (Échantillons simultanés)	Total client € HT
Recherche et dénombrement de <i>Legionella spp.</i> et <i>Legionella pneumophila</i>	58.70	6	352.20
Frais de déplacement	20.00	OFFERT	0.00
Frais de prélèvement	10.00	6	60.00
		Coût total annuel analyse € HT	412.20
		Coût total annuel Analyse € TTC	494.64

Nb : En cas de demande de prélèvements hors contrat ou urgent (réalisation sous 15 jours), les prix appliqués seront ceux indiqués sur ce présent contrat, majorés d'un forfait de déplacement de 150.00€ HT.

ANNEXE 2 : Méthodes d'analyses de TERANA 63 au 01/01/2025 et tarifs unitaires hors taxes 2025

Site d'analyse	Paramètres	Méthodes	Tarifs unitaires HT
	Frais de déplacement	/	20.00
T63	Prélèvement légionelles	Ⓒ FD T 90-522	10.00
T63	Recherche et dénombrement de <i>Legionella spp.</i> et <i>Legionella pneumophila</i>	Ⓒ NF T 90-431	58.70
T63	Température (sur site)	Ⓒ Méthode interne : FT-PE-001	/

Seules les prestations repérées par le symbole Ⓒ pourront être effectuées sous le couvert de l'accréditation COFRAC, les prélèvements et analyses sont réalisés par TERANA Puy-de-Dôme, accréditation n°1-6120. La liste complète des paramètres pour lesquels le laboratoire est accrédité est disponible sur le site www.cofrac.fr.



Vos contacts :

Responsable technique hydrologie T63 :

Charlotte BEDET

04 73 90 10 41 ou 06 11 10 67 99

@ : charlotte.bedet@labo-terana.fr

Responsable prélèvements et collectes T42 :

Lionel BERNARD

04 77 97 77 29 ou 07 76 84 11 43

@ : lionel.bernard@labo-terana.fr

Commercial T42 :

Rémy IMBERT

04 77 58 28 05 ou 06 27 92 11 58

@ : remy.imbert@labo-terana.fr